

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. RAPPEL - INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les inscriptions sur les listes électorales seront ouvertes jusqu'au **31 décembre 2018**. Les inscriptions se feront au secrétariat de mairie sur la base du volontariat. Il faudra rapporter obligatoirement une pièce d'identité ainsi qu'une facture avec domiciliation. Seuls les jeunes ayant obtenu leurs 18 ans dans l'année seront inscrits d'office. Une permanence sera assurée le **lundi 31 décembre 2018 de 14 heures à 16 heures** au 18, rue Nationale.

2. ARRETE PREFECTORAL D'INTERDICTION D'UTILISATION DE PETARDS SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Le port, le transport et l'utilisation d'**artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, qu'elle qu'en soit la catégorie, sont interdits du 02 décembre 2018 au 02 janvier 2019** sur la voie publique ou en direction de la voie publique et dans les autres lieux de grands rassemblements, notamment les enceintes sportives. L'interdiction préfectorale ne vaut cependant pas pour les catégories **C1, F1, C2 et F2**. L'arrêté préfectoral peut être consulté dans le tableau d'affichage extérieur de la mairie.

3. VŒUX DE LA MUNICIPALITE SAMEDI 19 JANVIER 2019 A PARTIR DE 20 HEURES 30.

Les prochains Vœux de la municipalité se dérouleront **samedi 19 janvier 2019 à partir de 20 h 30** à la salle A.J.L.C. La soirée sera animée par STEF'Animation. L'entrée est gratuite pour tous les habitants de la localité, les électeurs inscrits sur les listes électorales, et les personnes extérieures à la commune mais membres d'associations locales. Une boisson sera offerte par la municipalité à l'entrée.

Vous aurez la possibilité de prendre un repas au tarif de **15 €** (plat chaud + dessert) pour les adultes et **8 €** pour les jeunes de moins de 14 ans. Vous trouverez ci-dessous un bulletin d'inscription, pour la soirée et pour le repas si celui-ci est retenu, à rendre en mairie avant le **15 janvier 2019**, accompagné d'un chèque du montant correspondant, établi à l'ordre du trésor public.

Les personnes extérieures à la commune, non membres d'une association locale, s'acquitteront d'une participation de 10 € par personne (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans).

Date limite d'inscription : **mardi 15 janvier 2019 19 heures**. Le conseil municipal choisira le plat et le dessert lors de sa réunion du 21 décembre 2018 ; il vous sera alors communiqué via une prochaine information.

St-Jean Rohrbach, le 14 décembre 2018.



Le maire
Cyrille FETIQUE



L'ensemble des conseillers municipaux, les adjoints, les employés de la collectivité vous souhaitent d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs Vœux de Bonheur et de Santé pour la nouvelle année.

***** A découper et à rapporter en mairie avant le **15 janvier 2019** *****

INSCRIPTION POUR LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE DU 19 JANVIER 2019

Nom : Prénom : Nombre de personnes :

Nombre de repas adulte (15 €) Nombre de repas jeune - 14 ans (8 €) : **TOTAL** :€

Adresse : Signature :